

DECLARATION DE SITUATION DE HANDICAP

Année 2019/2020
(Fiche non obligatoire)

Avec l'adoption de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements d'enseignement supérieur se voient chargés d'inscrire et de former, au même titre que les autres étudiants, celles et ceux en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Mines Saint-Etienne dispose d'un service dédié à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il est important de prendre contact avec la référente handicap le plus tôt possible, afin de prévoir la mise en place d'éventuels aménagements dès la rentrée scolaire. Ceux-ci peuvent évoluer en cours d'année grâce à un suivi (aides pédagogiques, techniques et aménagement de parcours personnalisés). Vous pouvez également, et sur demande auprès du médecin référent, bénéficier d'aménagements aux épreuves d'examens et de concours.

Quelle est la procédure ?

- L'étudiant complète le formulaire de déclaration de situation de handicap et est reçu par la référente handicap.
- Après entretien, la référente handicap donne un rendez-vous à l'étudiant avec la cellule médico-sociale
- Les propositions d'aménagements de la cellule médico-sociale sont portées à la connaissance de l'étudiant et de l'équipe pédagogique pour être mis en œuvre.

Votre identité :

Cursus : 1A
 ICM 2A
 ISMIN 3A
 Master
Nom : Prénom :
Téléphone portable : Mail :
Résidez-vous à la maison des élèves ? Oui Non

Typologie de handicap :

- Maladies invalidantes (épilepsie, sclérose en plaque, troubles de santé évoluant sur une longue période)
- Handicap psychique (TOC, troubles à dominante psychologique, schizophrénie, troubles bipolaires)
- Handicap sensoriel, précisez :
 Auditif Visuel Autre (ex : anosmie)
- Handicap cognitif (troubles DYS, troubles de l'attention ou de la mémoire, troubles du spectre autistique)
- Handicap moteur (troubles de la dextérité, paralysies)
- Handicap mental
- Polyhandicap

Etes-vous déclaré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ? Oui Non

Commentaires supplémentaires sur votre situation :
.....
.....

Fait à Saint-Etienne, le

Contact référente handicap : Hélène Pangot / helene.pangot@emse.fr / 04 77 49 97 20 / bureau E1.03

« Les informations collectées dans cette fiche font l'objet d'un traitement automatisé permettant à la référente handicap de Mines Saint-Etienne de gérer les aménagements requis pour les étudiants en situation de handicap. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) n° (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer en prenant contact avec le service scolarité de Mines Saint-Etienne. »